

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>Envoyé en préfecture le 07/04/2022 Reçu en préfecture le 07/04/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220329-CIAS_05_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 15 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N ° CIAS-05/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, <b>le vingt-neuf mars</b>, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 15/03/2022</p> <p>Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Sandrine TASSET</p> <p>MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL</p> <p>Pouvoir : Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Mme Chantal FIGUET</p> <p>Absents excusés : Mme Marie-Antoinette SIMON</p> <p>M. Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : FINANCES - Subvention Paniers du Cœur 2022**

Monsieur le Vice-Président rappelle que chaque année une subvention de fonctionnement est allouée aux « Paniers du Cœur », association en charge de la gestion d'un centre d'aide alimentaire auprès de familles en difficulté. Il propose de verser la somme de 9 000 € en 2022.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'allouer une somme de 9 000 € au Paniers du Cœur,

**CONFIRME** que ces crédits sont inscrits au budget principal 2022, compte 6574, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Pour le Président, par délégation  
Le vice-Président,  
M. André-Gilles CHATAGNAT



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

